JohnsonDiversey
Clean is just the beginning

Fiche signalétique

ADVANCE CLEAN POWDER DISHMACHINE DETERGENT - MS

National Fire Protection Association (NFPA)

Hazardous Material Information System (HMIS)

Santé	3
Risques d'incendie	0
Réactivité	0

Vêtements de protection

Apparence Blanc.poudre Solide. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**ADVANCE CLEAN POWDER DISHMACHINE DETERGENT - MS**
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel
FTSS#	F-00491001

Siège social aux É.U.

JohnsonDiversey, Inc.
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.johnsondiversey.com

Siège social au Canada

JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Code	3318276 & 3359431
PMS#	Non disponible.
Date de validation	4/1/2004
Date d'impression	4/1/2004
Remplace	3/24/2004.
En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	30-60	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3120 mg/kg [Rat]. 3100 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >4640 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 293 ppm 1 heure(s) [Rat].
chlorine	7782-50-5	1-5	**OSHA (États-Unis).** TWA: 1.5 mg/m^3 STEL: 3 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** TWA: 1.5 mg/m^3 STEL: 2.9 mg/m^3 **ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: 1996 Adoption Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A**	

Suite à la page suivante

			-- Carcinogens STEL: 2.9 mg/m^3 15 minute(s). STEL: 1 ppm 15 minute(s). TWA: 1.5 mg/m^3 8 heure(s). TWA: 0.5 ppm 8 heure(s). **OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques:** CEIL: 3 mg/m^3 CEIL: 1 ppm	
Dichloroisocyanurate de sodium	2893-78-9	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1420 mg/kg [Rat]. 1670 mg/kg [Mammifère]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 6000 mg/kg [Lapin].
Pentahydrate Métasilicate de sodium	6834-92-0	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1153 mg/kg [Rat]. 770 mg/kg [Souris].
Carbonate de sodium	497-19-8	30-60	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. 6600 mg/kg [Souris]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m^3 2 heure(s) [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Contact avec la peau. CONTACT AVEC LES YEUX. INHALATION.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.

Peau Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.

Inhalation Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Ingestion Peut causer des douleurs abdominales , des nausées , des vomissements et des diarrhées. Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion NE PAS faire vomir! Boire 1 a 2 verres d' eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Suite à la page suivante

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas y goûter ni l'avaler. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur certifié NIOSH protégeant contre la poussière ou le brouillard.
Pieds	Des chaussures de protection.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Solide.
Odeur	Faible Chlore
Couleur	Blanc.poudre
Gravité Spécifique	1.14
VOC	0 %
Solubilité dans l'eau	Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	L'élimination du produit non dilué est réglementée, par les lois concernant l'environment et le transport en tant que déchet corrosif.Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Class	Non applicable.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	Non applicable.
Groupe de Conditionnement	INon applicable.
TDG Special Considerations	- Non applicable.

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances extêmement dangereuses: Chlore
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Chlore
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Tripolyphosphate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium, Métasilicate de sodium, Carbonate de sodium
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Tripolyphosphate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium, Métasilicate de sodium, Carbonate de sodium
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Chlore
CWA (Clean Water Act) 311: Tripolyphosphate de sodium, Chlore

Suite à la page suivante

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Chlore
CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Chlore
CERCLA : Substances dangereuses.: Tripolyphosphate de sodium, Chlore

état New Jersey - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium, Chlore
New Jersey: Tripolyphosphate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium
Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Chlore
Massachussetts - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium, Chlore
Massachusetts RTK: Tripolyphosphate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium
Pennsylvanie RTK: Tripolyphosphate de sodium, Chlore, Dichloroisocyanurate de sodium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Chlore.

SIMDUT Classification Classe E: Solide corrosif.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.